Résumé PL 6145

Le présent projet de loi a pour objectif essentiel de transposer la directive 2007/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2007 modifiant la directive 89/552/CE du Conseil visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relatives à l'exercice d'activités de radiodiffusion télévisuelle, communément appelée directive *„Services de médias audiovisuels“*.

La transposition de la directive précitée en droit luxembourgeois suppose une adaptation de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques.

Outre la transposition de la directive, le présent projet de loi reprend certaines propositions du projet de loi No 5959 portant modification de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques, lesquelles avaient trouvé l’accord du Conseil d’Etat dans son avis y relatif. A noter que le projet de loi No 5959 a été retiré du rôle des affaires de la Chambre des Députés en date du 27 mai 2010.